



Paris, le 8 novembre 2018

**A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales,  
l'Union Nationale de l'Apiculture Française remet officiellement les labels  
APIcité® 2018 à 45 communes et collectivités qui aiment, protègent et  
défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages**

**Mercredi 21 Novembre 2018 à 10H**  
**SMCL - Pavillon 4 - Salle 40 – Porte de Versailles – Paris 15<sup>ème</sup>**

---

**Au-delà de ses combats pour la défense des apiculteurs et de la filière, l'UNAF a créé, en 2016, le label APIcité®, à but non lucratif, pour valoriser l'implication des communes et des collectivités dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Ce Label récompensera, en 2018, l'engagement environnemental de 45 communes et collectivités allant de 100 à plus de 2 millions d'habitants.**

**Gilles Lanio**, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française,  
vous convie à la remise des **labels APIcité®**

en présence du Comité de labellisation représenté par :

**Henri Clément**, Secrétaire général de l'Union Nationale de l'Apiculture Française,

**Dominique Céna**, Secrétaire adjoint et Porte-parole de l'UNAF

**Marlyse Boucour**, Administratrice de l'UNAF

**Denis Asfaux**, Secrétaire de l'Association Française d'Agroforesterie

**Jean-Pierre Gueneau**, Président d'Hortis

**Julie Valarcher**, Chargée de programme Noé Conservation

avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique  
pour le déploiement du label APIcité® sur l'ensemble du territoire

**Mercredi 21 NOVEMBRE 2018 à 10H00**

Conférence introductive d'Henri Clément, Secrétaire général de l'UNAF

suivie de la remise officielle des labels APIcité®

**Salon des Maires et des Collectivités Locales**

Pavillon 4 - Salle 40 – Porte de Versailles – Paris 15<sup>ème</sup>

Le **label APIcité®** se situe dans le prolongement du programme Abeille, sentinelle de l'environnement® : il s'inscrit dans cette même philosophie de prise de conscience et de sensibilisation sur le rôle primordial des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité comme de nos ressources alimentaires, et la nécessité d'actions efficaces pour les protéger. De nombreuses communes s'engagent concrètement aujourd'hui dans cette dynamique, interdisant par exemple l'usage de pesticides dans les jardins publics, plantant des essences mellifères, installant des ruches en ville, ou mettant en place des programmes de sensibilisation autour de cette problématique dans les écoles. Ces actions traduisent une forte demande sociale de nature en ville, à laquelle les collectivités tentent de répondre.

C'est pour ces raisons et aussi parce que l'environnement est aujourd'hui un thème important pour le Salon des Maires que l'Union Nationale de l'Apiculture Française remettra les labels APIcité® à cette occasion et sera présente sur son stand, les 20 – 21 – 22 novembre 2018 - Pavillon 4 – Stand G 37).

L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Chaque commune peut en faire la demande. Au-delà de la récompense officielle, le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

**Le label APIcité® se décline en fonction du degré d'engagement de la commune en une, deux ou trois abeilles.**



**Démarche reconnue**



**Démarche remarquable**



**Démarche exemplaire**

**Les critères sont répartis selon cinq grandes thématiques : Développement durable - Gestion des espaces verts – Biodiversité - Apiculture – Sensibilisation.**

**Les communes et collectivités déjà récompensées par un label APIcité® en 2016 et 2017 :**

(par ordre alphabétique)

Asnières-sur-Seine (92) - Belley (01) - Boé (47) - Caylus (82) - Boutigny-sur-Essonne (91) - Châlons-en-Champagne (51) - Château-Thierry (02) - Châtillon-sur-Chalaronne (01) - Clermont-Ferrand (63) - Dijon (21) - Dourdan (91) - Fleury-sur-Orne (14) - Javerdat (87) - La Grigonnais (44) - Louveciennes (78) - Limours (91) - Livarot-Pays d'Auge (14) - Lourdes (65) - Ludon-Médoc (33) - Malaunay (76) - Mende (48) - Mèze (34) - Montdardier (30) - Mondeville (14) - Montberon (31) - Montfermeil (93) - Nérigean (33) - Orcival (63) - Paris (75) - Pernes-les-Fontaines (84) - Ribérac (24) - Saint-Amand-Montrond (18) - Saint-Dié-des-Vosges (88) - Saint-Mandé (94) - Saint-Pierre-d'Amilly (17) - Sauxillanges (63) - Savigny-le-Temple (77) - Soudan (79) – Talant (21) - Tarbes (65) - Thionville (57) - Trégueux (22) - Villeveyrac (34) - Vitrolles (13).

Pour en savoir plus : <http://www.unaf-apiculture.info/nos-actions/le-label-apicite-r.html>